
Compte-rendu du Conseil communautaire Bastides de Lomagne
Du Lundi 7 Septembre 2020 à 20h00 au Siège de la CCBL à Mauvezin

Nombre de délégués en exercice : 56
Présents : 54
Procuration : 0
Excusés : 2
Votants : 54

Validation du Conseil Communautaire du 30 Juillet 2020. **Adopté à l'unanimité.**

Adoption du nouveau Règlement Intérieur

Lecture du nouveau règlement intérieur pour approbation.

Pour 53 – Contre 1 – Abstention 0.

Adopté à la majorité

Pouvoir de Police

Le Président expose à l'assemblée que l'élection d'un nouveau Président déclenche, à la date de celle-ci, le transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de l'EPCI. Cependant, si un seul maire s'oppose à ce transfert, alors le Président peut y renoncer. A ce jour, 4 oppositions ont été reçues. Le Président annonce son refus de pouvoir de police.

Adopté à l'unanimité.

Mise en place des commissions

Au vu du nombre important de membres dans les commissions, le Président propose de remettre à jour les commissions pour les mettre en place en suivant.

Adoptée à l'unanimité.

Désignation du membre du conseil de surveillance de l'Hôpital de Mauvezin

Le Président propose sa candidature.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération sur la mise en place de la convention Actes avec le Préfet

Le Président expose qu'il est nécessaire de mettre en place la nouvelle convention pour la dématérialisation des actes pour le contrôle de légalité.

Adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un représentant SAGE Neste et Rivière

Pour l'élection du représentant, le nombre de candidat étant de 2, le vote se fait à bulletin secret. Le Président constitue donc le bureau de vote avec deux assesseurs : Alexandre LAFFONT et Florian PINOS.

Candidats : CARDONA Christian ; NOBY Pascal

Résultat des votes : 54 votants. 54 bulletins trouvés dans l'urne.

CARDONA Christian 17 voix – NOBY Pascal 30 voix – Blanc 7

A la majorité, a été élu Pascal NOBY, représentant SAGE Neste et Rivière

Désignation du délégué à la Commission Consultative relative à la transition énergétique pour la croissance verte auprès du Syndicat des Energies du Gers

Pour l'élection du délégué, le nombre de candidat étant de 2, le vote se fait à bulletin secret. Le Président constitue donc le bureau de vote avec deux assesseurs : Alexandre LAFFONT et Florian PINOS.

Candidats : CETTOLO Serge ; DORBES Marceau

Résultat des votes : 54 votants. 54 bulletins trouvés dans l'urne.

CETTOLO Serge 22 voix - DORBES Marceau 29 voix – Blanc 3

A la majorité, a été élu Marceau DORBES, délégué à la Commission Consultative relative à la transition énergétique pour la croissance verte auprès du Syndicat des Energies du Gers.

Délibération sur l'amortissement des aides versées dans le cadre du Fonds de Solidarité Exceptionnel

26 dossiers accordés, et 21 dossiers en cours pour un total de 59k€ ;

Le Président propose d'amortir sur 1 an.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération sur la répartition du FPIC

Pour rappel, le pacte financier de 2015 de la Communauté/Communes prévoit que la part des communes est fixe.

Adoptée à l'unanimité.

Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées des rues du noyau médiéval de Sarrant : choix de l'entreprise et demande de subvention

Le Président informe l'assemblée qu'après analyse des offres par la CAO, propose de retenir l'entreprise ESBTP pour un montant de 37 941€ HT.

Le président informe qu'un dossier va être déposé pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Adopté à l'unanimité.

Réhabilitation du pont Saint Antonin/Mauvezin : choix de l'entreprise et signatures des documents afférents aux travaux

Remplacement des dalles de schistes par des dalles de béton, et réfection par béton projeté des 2 culées et de la pile centrale. *Gauthier (Vinci) 92 686€ - Colas (Bouygues) 94384€*

Le Président propose de retenir l'entreprise Gauthier.

Adoptée à l'unanimité.

Travaux d'énergie électrique basse tension école de Saint Clar

Augmentation de la capacité de 40kwh à 100kwh (tarif jaune) pour le changement de mode de chauffage ; (fuel => pompe à chaleur)

Dépenses 6869€ HT

Taux de réfaction 40% 2747€

⇒ 4121.40 € HT

Adopté à l'unanimité.

Choix du Maître d'œuvre pour la création d'un ALAE à Monbrun

Montant Prévisionnel des travaux selon étude de faisabilité : 271 000 € HT

MAPA : 103 retraits – 10 dépôts

1. CANDARCHITECTES (31) taux = 6% soit 16 260,00 € HT
2. ROBERT Philippe et Christophe (32) taux = 7,5% soit 20 325,00 € HT
3. GUILLEMAIN Patrick (31) taux = 8% soit 21 680,00 € HT
4. LP ARCHITECTES (31) taux = 8,5% soit 23 035,00 € HT
5. BRUN Laurent (32) taux = 9% soit 24 390,00 € HT
6. Le 23 ARCHITECTURE (31) taux = 9,10% soit 24 661,00 € HT
7. VIEIRA ARCHITECTURE (45) taux 9,40% soit 25 474,00 € HT
8. P@IS LABORDE Christophe (65) taux = 9,87% soit 26 747,70 € HT
9. MONBRUN Hugues (31) taux = 9,90% soit 26 829,00 € HT
10. ATELIER 2.19 (32) taux = 10% soit 27 100,00 € HT

Le Président propose de choisir CANDARCHITECTES spécialisé dans le modulaire.

Adopté à l'unanimité.

Convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme et la CCBL

Monsieur le Président fait part au Conseil de la Convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme et la CCBL.

Adoptée à l'unanimité.

Demande de fonds de concours – Maison de Santé de Saint Clar

Le Président expose à l'assemblée que considérant que ce projet est d'intérêt communautaire, la Région Occitanie conditionne sa participation financière à l'obtention d'un fonds de concours de l'intercommunalité.

Il demande d'approuver la demande de fonds de concours de 5000€ pour le financement de la Maison de Santé de Saint Clar (coût total 651000€), et d'être autorisé à signer toutes les pièces à intervenir sur ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Achat foncier : signature convention tripartite EPF – Mairie - CCBL

Monsieur le Président expose la proposition de partenariat entre l'EPF d'Occitanie, la commune de Saint Clar et la CCBL pour le projet d'aménagement du « 24-26 Place de la Mairie » St Clar, vi la signature d'une convention tripartite. Ce partenariat va permettre l'aménagement de locaux commerciaux et de logements.

Adoptée à l'unanimité.

Choix du Maître d'œuvre pour l'aménagement d'une zone activité économique à Cologne

Monsieur le Président propose de confier la maîtrise d'ouvrage à l'entreprise XMGE de Fleurance.

Adopté à l'unanimité.

Aide à l'immobilier d'entreprise pour les transports DAZZAN

Le Président informe l'assemblée que l'entreprise Transports DAZZAN souhaite acquérir un terrain sur Mauvezin pour y construire un bâtiment de 1000m².

Montant des travaux | 117 761 €HT

Assiette éligible retenue 912 761.28€ HT

⇒ Aide CCBL 20 000€

Adoptée à l'unanimité